



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Gendarmerie nationale**

**N° 7637** du 05 février 2021  
*GEND/DOE/CNO*

**ORDRE DE CONDUITE**

**I. ADMINISTRATION DES PERSONNELS**

Compte tenu de la situation COVID actuelle, le message N° 007551 GEND/CAB/DGGN (PJ 01) précise que le recours effectif au travail à distance doit être amplifié dès à présent.

Il est, en particulier, demandé d'identifier les missions "télétravaillables". Pour rappel, les personnels placés en télétravail ou travail à distance doivent obligatoirement être mentionnés dans Agorh@ Clepsydre item « télétravail » (civils) ou Agorh@ module gestion des temps « activité télétravail » (militaires). A ce titre, des didacticiels ont été diffusés dans le WIKI COVID et des modules d'enseignement à distance accessibles sur la plateforme Gendform.

**Le général Lionel LAVERGNE**  
Chef du centre national des opérations

**ORIGINAL SIGNE**



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Pièce jointe 1 Gendarmerie nationale

**007551** du 05 février 2021  
*GEND/CAB/DGGN*

**Message NMR 007551 - Renforcement du travail à distance en gendarmerie au regard de la situation sanitaire.**

### **PRIMO : Renforcer le recours au travail à distance**

Dans le cadre des mesures de lutte contre la diffusion du virus Covid-19, le recours effectif au travail à distance doit être amplifié dès à présent durant cette période particulièrement sensible de la pandémie.

A cet effet, chaque chef de service procédera à une revue des missions télétravaillables et des moyens à sa disposition.

### **SECUNDO : Encadrer le travail à distance**

Les personnels placés en travail à distance demeurent soumis à un enregistrement de l'activité (module Clepsydre pour les personnels civils et module gestion du temps sous Agorha pour les personnels militaires).

La hiérarchie de proximité portera attention à l'accompagnement des personnels exerçant un travail à distance et au suivi de leur activité.

Tant les encadrants que les travailleurs à distance vont disposer de modules d'enseignement à distance accessibles sur la plateforme Gendform. Le module « travailler à distance » s'adresse à tous les personnels susceptibles de mettre en pratique ce mode de travail.

Le second module « management à distance » s'adresse aux cadres de la gendarmerie. Il sera complété par un webinaire permettant d'approfondir les enjeux et les méthodes d'un management à distance. Une boîte à outils du travail à distance va également être diffusée.

L'expérimentation du système de communication UBIQUITY a, par ailleurs, débuté en vue de son prochain déploiement national.

**Signé :**

Général de corps d'armée Bruno Jockers,  
major général de la gendarmerie nationale

**ORIGINAL SIGNE**